

# L' ANGE GABRIEL.

JOURNAL POLITIQUE, HISTORIQUE, LITTÉRAIRE, etc.



TRIDI, 13 Nivôse, An VIII.

*Tria sunt omnia, et ipsum ter in omnem partem se diffundit.*  
ARISTOT. l. 1. de Cælo.

*Proclamation du général en chef commandant dans les départemens de l'Ouest. — Nomination prochaine du pape. — Conseils du R. P. Poultier pour la pacification des départemens de l'Ouest. — Alarmes des membres de l'institut de fructidor. — Avis de la commission des contributions de Paris. — Bruit de la ratification des propositions de paix avec les royalistes. — Nouvelles étrangères. — Situation de l'intérieur. — Séances du corps législatif et du tribunal — Mélanges et Variétés.*

*Ce Journal qui paroît tous les jours, est du prix modique de 11 francs pour trois mois; de 21 francs pour six mois; et de 40 francs pour un an franc de port. On sera libre de ne souscrire que pour un mois, en payant 4 fr. On envoie les lettres et l'argent, affranchis, à l'adresse du directeur de l'Ange Gabriel, rue du Cimetière-St. André-des-Arcs, n°. 9, à Paris.*

## R U S S I E.

*Bords de la Vistule, 20 frimaire.* L'empereur de Russie vient d'envoyer à sa majesté Louis XVIII, à Mittau, la croix de l'ordre de Malte. Pour en marquer sa reconnaissance, le roi de France a envoyé à Paul Ier., par M. le duc de Cossé, la grande croix de l'ordre de St.-Lazare.

## A L L E M A G N E.

*Vienne, 24 frimaire.* On assure ici qu'on va s'arranger pour que la campagne prochaine soit la dernière. L'on compte 1°. ne pas perdre le fruit des derniers avantages en Italie; 2°. forcer la Suisse à se déclarer pour nous, ou tout au moins à rétablir son ancien gouvernement, bien moins favorable à ses voisins que celui qu'elle a aujourd'hui; 3°. enfin, renoncer à la levée du quintuple contingent, et y substituer, comme à Mayence, la levée en masse, qui éprouve, dit-on, moins de difficultés, et a de plus l'avantage de n'offrir que des hommes de bonne volonté.

## I T A L I E.

*Venise, 23 frimaire.* Il y a aujourd'hui 14 jours que le conclave est fermé. Au scrutin du 12, il ne manquoit que deux voix à un certain cardinal: on croit que pour les fêtes de Noël le pape sera nommé.

## R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

*Nantes, 7 nivôse.* L'ordre de service du 4 nivôse, à Nantes, portoit: « Le général en chef s'empresse d'annoncer à l'armée qu'il seroit incessamment décidé si la reprise d'armes auroit lieu ou non, pour obvier aux infractions sans nombre qui ont été faites à la suspension des hostilités, et dont une grande partie ont été commises par des brigands qui ne reconnoissent point de chef.

Il a été convenu qu'on n'attaqueroit ni troupes, ni individus sous quelque prétexte que ce soit;

Qu'on ne désarmeroit personne; qu'on n'enrôleroit personne; qu'il ne seroit point fait de réquisition de chevaux; qu'on requerrait des vivres en grains et bestiaux, pour la subsistance des garnisons et cantonnemens, en s'abstenant d'en demander au-delà des besoins, pendant la suspension d'hostilités, et qu'on s'entendrait mutuellement pour que ces réquisitions soient faites de manière à ce qu'elles soient consenties sans que la force armée s'en mêle;

Qu'on protégeroit réciproquement les voyageurs et voitures publiques, et qu'on n'occuperait aucuns des cantonnemens qui ne l'étoient pas avant la suspension d'hostilités.

En conséquence, les officiers-généraux et commandans militaires tiendront la main à l'exécution de ces articles, et feront poursuivre les brigands qui ne prennent les couleurs d'un parti que pour piller et commettre impunément leurs brigandages.

La plus grande surveillance est recommandée de nouveau, sur les côtes. Les généraux feront faire, de jour comme de nuit, de fréquentes patrouilles, par de nombreux détachemens».

### Mouvements des armées.

On est plus tranquille du côté de Kell; la rigueur de la saison a forcé l'armée autrichienne de prendre des cantonnemens; mais ils sont tellement resserrés, que les troupes peuvent être aisément rassemblées. Le quartier-général autrichien étoit encore le 3 à Donaveschingen, d'où il devoit être transféré incessamment à Memmingen. Le général Starray avoit reçu de nouveaux ordres pour rester avec son corps dans les environs de Bruschal.

### Situation de l'intérieur.

L'observation de l'armistice de la part des mécontents se réduisoit dans le Morbihan du moins, à n'inquiéter ni les villes ni les colonnes républicaines en marche; mais ils continuoient à communiquer avec les anglais, à favoriser les débarquemens, à recevoir des munitions. Ils ne cessoient pas de faire des enlèvemens de grains, de bestiaux, et de lever des contributions, de recruter de gré ou de force, et de se fortifier chaque jour davantage. Cependant dès la fin de frimaire, ces actes étoient moins fréquens, et Georges, chef dans cette partie, avoit même fait rendre des chevaux et des vaches à quelques citoyens. Du

côté du Mans, aux environs de la Flèche, ils se sont opposés à l'enlèvement des subsistances destinées aux troupes républicaines. Ils ont envahi la commune de Ceton, où ils ont abattu l'arbre de la liberté, brûlé les archives, dépouillé le percepteur de sa recette. Quelques personnes prétendent qu'aux environs d'Angers, malgré les conférences qui s'y tiennent pour la pacification, ils se conduisent d'une manière aussi vexatoire. On apprend que dans le département des deux Sèvres, ils viennent de former, à Neuil sous les Aubiers, un corps de quatre ou six cents hommes des mieux disciplinés, qu'ils sont mieux armés que ne le sont ordinairement les habitans des campagnes; et ces six cents hommes paroissent attendre des renforts, avec lesquels ils seroient d'autant plus dangereux qu'on a très-peu de forces à leur opposer. Dans l'excès de son zèle que justifioit bien l'excès de ses craintes, l'administration centrale de Loir et Cher avoit pris, pour la sûreté de la ville de Blois, des mesures que le général de brigade Seissé a désapprouvées comme contradictoires avec le *statu quo* de l'armistice. La situation des départemens méridionaux est non moins inquiétante; le 19 et le 21 du mois dernier, les couriers et des voyageurs furent dévalisés sur la route de Dragnignan; le 22, cinq républicains furent assassinés par une bande d'individus dans la commune de Frut, où ils ne prirent pas un centime: et le même jour, dix-sept d'entr'eux dévalisèrent quarante voyageurs sur la route de Cassis, à une lieue de Marseille; le 27, plusieurs de leurs postes que ces insurgés avoient placés de distance en distance, dépouillèrent tout ce qui alloit et venoit d'Allauch.

P A R I S, 12 nivôse.

-- Les consuls ont arrêté leur costume.

*Petit costume.* Un habit de velours blanc, brodé en or, pantalon bleu et bottines brodés pareillement en or.

*Grand costume.* Habit de velours bleu, orné d'une riche broderie en or, pantalon blanc, bottines brodées comme le pantalon.

-- Semonville et sa fille, la veuve Joubert, partent demain pour la Hollande avec le général Augereau.

-- Le général Lannes voulut, avant son départ d'Auch, prononcer sur les réclamations de 140 détenus, arrêtés lors de l'insurrection royale. Immédiatement après son arrivée, il se rendit aux prisons des Carmélites et de Latour; l'accusateur public et le commissaire près les tribunaux l'accompagnoient. « Il est parmi vous, dit-il aux prisonniers, des hommes atrocement perfides et criminels envers la république; ce sont ceux qui, arrachant à leurs foyers les artistes et les laboureurs paisibles, sous le prétexte de rétablir l'ordre, ont livré ce malheureux pays à toutes les horreurs de la guerre civile. L'intention du gouvernement est de faire respecter la république par les brigands qui ont voulu l'ensevelir dans les flots de sang. Les lâches qui ont levé l'étendard de la révolte seront punis sévèrement. Mais autant la république traitera avec rigueur les monstres qui vouloient la renverser, autant elle sera indulgente envers les hommes foibles et timides qui se sont laissés entraîner par les factieux. Elle saura distinguer l'erreur du crime; les malheureux cultivateurs, les artisans laborieux, les jeunes gens sans expérience qui n'ont été que les victimes de leurs égaremens, seront rendus à la liberté; ce nouvel acte de générosité leur prouvera encore combien la patrie sait reconnoître ses véritables défenseurs, lors même qu'ils abandonnent ses drapeaux. Eh! combien étoient criminels ceux qui les ont ainsi trompés et armés contre elle! »

Le soir même, le général s'est occupé avec les autorités

constituées de rendre à la liberté tous les malheureux qui n'avoient été qu'égarés, et il a invoqué au contraire toute la sévérité des lois contre les auteurs de l'insurrection.

-- Un législateur du nouvel ordre de choses, le R. P. Poultier, donne aujourd'hui dans son journal, des conseils qui ne laisseront pas que d'être fort utiles aux pacificateurs de l'Ouest. « Soyez indulgens, dit-il, envers les opiniâtres, les aveugles et les royalistes: si vous les laissez, n'est-ce pas assez les punir que de leur laisser des prêtres?... Quel plus fatal et quel plus triste présent!... Abandonnez à ses extravagances pieuses cette génération gangrenée par le fanatisme, qu'il vous seroit plus facile d'exterminer que de convertir à la raison; mais au nom de la sagesse, préservez les générations naissantes et celles qui doivent naître, de la corruption sacerdotale, épiscopale et papale ».

-- On donne pour certain que les conditions de paix ont été ratifiées par le premier consul, et qu'elles ont été portées à Angers par un chef de bataillon, qui a dû arriver dans cette ville le 9, avant midi: l'armistice finissoit le 9 au soir.

-- Quelques journalistes avoient hasardé la proposition de déposer ceux que le directoire de fructidor fit entrer à l'institut, pour occuper les places dont ce directoire venoit d'exproprier Fontanes et Sicard. Les remplaçans se sont d'abord alarmés de cette proposition qu'on étayoit de l'opinion publique; mais s'étant armés ensuite de l'article 94 de la constitution, ils se regardent comme dans un domaine national dont les lois ne permettent pas qu'on les dépose.

-- On écrit d'Angers, le 3 courant, que le bruit commun de la ville étoit que la paix étoit arrêtée entre le général républicain et ceux des chouans, qui étoient depuis quatre jours dans cette ville, avec leur escorte ordinaire de hussards gris. On dit même, qu'un délégué des consuls, envoyé avec pouvoir *ad hoc*, est reparti pour Paris, pour ratifier la paix.

-- La commission des contributions de Paris a fait afficher un avis à ses concitoyens. Il se termine par cette phrase: « Vous attendez du gouvernement tous les avantages de la paix, il attend de vous le paiement exact de vos contributions ».

#### A l'Ange Gabriel.

Blois, le premier nivôse.

Vous avez annoncé il y a peu de tems, citoyen, la mise en liberté du citoyen Duroi, enseveli dans les prisons pendant dix-huit mois, comme prévenu d'émigration. Quelques journaux ont bien observé que ce malheureux jeune homme n'avoit que 13 ans lorsqu'il fut conduit dans le pays étranger pour son éducation; ce qui s'est trouvé démontré lors de l'instruction de son procès; mais ce qu'ils n'ont pas dit, et qui mérite de l'être, c'est que cette persécution ne lui a été suscitée que par les menées d'un *agioteur, frère et ami* de son voisinage, dans la vue de faire une spéculation sur la terre de Fontenailles, appartenant audit citoyen Duroi, dont en cas de *fusillade*, le citoyen frère et ami auroit volontiers arrondi ses possessions, sauf, après avoir désolé une famille entière, à payer ensuite le gouvernement avec des coquilles de noix.... Voilà de l'*exclusif* tout pur.

Paris, 12 nivôse an 8.

Vouillemont et Souchon, au rédacteur de l'Ange Gabriel.  
Citoyen,

Philippon Lamadelaine prévient le public, par la voie

de votre journal, qu'il paroit sous son nom un dictionnaire des homonymes, et que des omissions essentielles, des répétitions fatigantes, des fautes multipliées d'auteur et d'imprimeur le déparent absolument. Dites au public, par la même voie, que Philippon Lamadelaine le trompe; que cette annonce n'est faite que pour empêcher la vente de son ouvrage par ceux à qui il a été donné en paiement; que la seconde édition qu'il dit préparer ne devant être autre que celle qui existe, aucun libraire ne voudra s'en charger, et que c'est Philippon Lamadelaine lui-même qui l'a fait mettre en vente chez le citoyen Moutardier, libraire, quai des Augustins, au coin de la rue Gît-le-Cœur.

VOUILLEMONT et SOUCHON.

V A R I E T E S.

Bonaparte ne doit qu'à l'étendue de son génie et à la bonté de son cœur, les actes par lesquels il se fait bénir de toute la France et admirer de toute l'Europe. Cependant, si vous en croyez quelques hommes obscurs qui prétendent les lui avoir suggérés dans des lettres clandestinement jetées à la petite-poste, c'est à eux qu'il doit la gloire de ces actes bienfaisans; c'est à eux que la France en est redevable. Prêtres infortunés, que ce grand homme retire de l'oppression; vous, à qui il rend vos autels, saluez Bonaparte, à la bonne heure; mais retournez-vous du côté de J.-B. Poujade, citoyen de l'Aveyron, qui dès le 4 nivôse, comme il vous prie de l'observer (1), avoit écrit au premier consul une lettre savante, dans laquelle étoient émises toutes les idées que le bienfait de celui-ci relativement au culte, n'a fait que réaliser. On voit bien que l'Aveyron n'est pas éloigné de la Garonne. Nous doutons, au reste, que la religion catholique, dont Jean-Baptiste Poujade s'est fait le défenseur officieux auprès de Bonaparte, soit contente de son plaidoyer, parce qu'il prétend qu'elle a conservé plus d'empire dans l'Aveyron que par-tout ailleurs: s'il eut dit autant il eut été plus vrai, mais moins gascon. Il assure que les prêtres de son pays n'avoient fait par leur résistance aux sermons précédens, qu'aller au-devant du courage de Bonaparte, qui devoit un jour les en dispenser: on ne dira point que cette phrase n'ait pas un goût de terroir; et enfin, ce qui scandalise fort les personnes religieuses de tous les pays, c'est que le citoyen Poujade dit que la philosophie seule peut assigner la cause de cette disposition particulière des gascons montagnards pour la religion catholique. Il ne se peut lire rien de moins orthodoxe et de plus profane. Lorsqu'en plaidant sa cause on doute de son empire, il faut croire qu'on n'est pas fait pour en parler.

Mon retour dans mon village.

J'avois erré long-tems dans cette route si longue et si pénible de la révolution; j'avois promené ma morne inquiétude dans tous les coins de la France, tantôt pour tromper ma douleur, tantôt pour me soustraire aux coups de la persécution qui menaçoit toujours un honnête homme: mes poches étoient remplies de livres de philosophie qui devoient fortifier mon esprit et consoler mon cœur; mais hélas! tous ces romans décorés de titres fastueux ne firent que redoubler mes inquiétudes et dessécher mes sentimens. J'y trouvai les droits de l'homme, et jamais ses devoirs, une perfection imaginaire qui devoit me

rendre pire que je n'étois, et des idées sur Dieu si abstraites et si peu convenables à mon état, que je leur préférerais tout de suite la foi du charbonnier. C'étoit dans ces livres, me disois-je, que les auteurs de nos maux ont puisé toutes leurs maximes: laissons donc là toutes ces pompes chimères de l'esprit humain, et redevenons ignorans pour être meilleurs. Mais qui me rendra mon village?.... cette petite maison qui m'a vu naître?.... ce petit jardin où j'essayai mes premiers pas?.... cette petite église où j'entendois des paroles si douces, si paternelles de ce bon curé, qui tous les dimanches venoit dîner chez mon père: tous ces objets de mes plus tendres affections ont-ils disparu de la terre?... mon cher village a-t-il péri sous la faux de la révolution? Cette idée me navroit le cœur; je n'osois écrire: j'étois si loin, si loin de ce séjour de bonheur et d'innocence! d'ailleurs, mes lettres auroient pu être dangereuses pour mes amis, pour mes parens.

Comment donc faire pour me retracer cette délicieuse image des affections de mon enfance? ... mon cœur étoit devenu si vieux par la souffrance du présent, qu'il avoit besoin d'être rajeuni par le bonheur du passé!... Les plaisirs de la capitale, qui ne furent jamais interrompus au milieu des plus grands excès et des plus grandes cruautés, ne me rendoient que plus sombre et plus attaché à mes souvenirs. La comédie, la tragédie, même le vaudeville, ne pouvoient verser dans mon ame une seule goutte de joie ou de consolation. J'entendois crier, en sortant: Jugement du tribunal révolutionnaire. Voilà comme les parisiens s'amusoient! Une autre fois, je voulois aller chercher des distractions au Lycée (institution grecque parmi des français): j'y entendis parler une langue qui n'étoit point ma langue maternelle; tout étoit changé, et ces beaux arts que j'avois aimés avec délices, étoient couverts d'un crêpe si lugubre, qu'il n'étoit plus possible de les reconnoître.... Les habitans de mon village, m'écriai-je, valent bien mieux que ces nouveaux docteurs! Comme français, que j'étois indigné! et en ma qualité d'homme, ah, combien j'étois malheureux! Je m'arrachai à ces spectacles sans goût, à ces lycées sans esprit, à ces fêtes sans joie, et j'allai me loger dans un des quartiers les plus éloignés de la capitale, où je n'entendois que rarement les funèbres crieurs des gazettes.

Il me vint une idée douce et consolante; ce fut, dans une très-modeste habitation, de me retracer ce village que j'idolâtrois toujours; j'y arrangeai un petit appartement qui ressembloit à celui où je suis né: je le meublai d'un lit et de fauteuils, tous aussi antiques que ceux de mes parens, et que je trouvai, par hasard, au marché du pont St.-Michel. « C'étoit-là, me disois-je, en versant quelques larmes, que mon père et ma mère étoient placés; c'étoit dans ce fauteuil que mon père étoit assis, et c'étoit près de ce mauvais paravent que toute la famille faisoit la prière du soir, entourée des domestiques. Dans une autre pièce, je formai un oratoire qui me rappeloit ma paroisse; mais le curé n'y étoit pas.

Ce fut par ces distractions d'un cœur tendre, et ces illusions d'un esprit religieux, que je me dérobois aux crimes qui m'environnoient, et qu'en dépit des méchans je me réfugiois dans la paix d'une bonne conscience. Quand l'inondation des forfaits a cessé sur cette terre malheureuse; comme la colombe, je suis sorti de l'arche, et j'ai voulu essayer mon vol timide. Je ne me suis plus contenté de l'illusion, il m'a fallu la réalité: j'ai donc pris mon chemin vers mon village... comme mon cœur battoit à chaque pas que je faisais! enfin je suis arrivé. Quand j'ai pu découvrir de loin le clocher, j'ai dit: il n'est donc point abattu, et je me suis mis à genoux!... J'ai retrouvé mon petit castel; pas un meuble

(1) Voyez la Feuille du jour des 9 et 11 nivôse.

n'avoit été dérangé : il semble que ma terre natale a été privilégiée ; je me suis jetté dans les bras de mes parens , que le ciel m'avoit conservés , mais que j'ai trouvé bien vieux , bien souffrant de mon absence. J'ai demandé des nouvelles de mes amis , de tout le monde. Il n'y avoit pas eu au milieu d'eux l'apparence d'un comité révolutionnaire.

Bonnes gens , Dieu vous bénira ! . . . Je n'ai pas manqué d'aller visiter cette paroisse que j'avois su transporter à Paris : on avoit respecté sa touchante simplicité. Mes parens y ont toujours fait leurs prières , sans qu'on les ait accusé d'un crime . . . Comme la mienne y a été fervente et douce ! mais je n'ai plus retrouvé le bon curé , et j'ai répandu des larmes sur son humble mausolée !

M É L A N G E S .

OEuvres de François Rivarol ; 4 vol. de 160 pages chacun ; à Paris , chez Laurens junior , libraire , rue Saint-Jacques , n. 32.

Ces œuvres consistent d'abord en un roman sous le titre d'Iman ou le Fatalisme , composant les deux premiers volumes ; le troisième contient les Amours de Lysis et de Thémire dans l'isle de Delos , et le quatrième est formé d'une tragédie de Guillaume le Conquérant , d'une petite comédie le Poete emprunteur , qui n'ont jamais eu les honneurs de la représentation , et de quantité de petits vers de société , d'épigrammes , d'imitations du latin , dont celle-ci sur une de nos pompes à feu , nous a semblé la plus heureuse :

Ici, l'onde et la flamme ont oublié leur haine.  
Et sous nos toits surpris le feu conduit la Seine.

L'autre nous apprend que s'il a tant écrit , c'est par respect pour les conseils de son père , qui lui dit en l'envoyant à Paris : « Lis beaucoup , écris beaucoup , et n'oublie pas les consolations que , suivant Cicéron , les lettres donnent à tous les âges. » En jeune homme docile , François Rivarol , dès l'âge de 20 ans , se mit à écrire , et il est probable qu'il nous eût donné bien plus de quatre volumes s'il eût voulu publier tout ce qu'il a fait depuis cette époque de sa vie. Il ne faut pas confondre au reste François Rivarol avec son frère , si connu dans la république des lettres , et plus encore parmi les royalistes de l'émigration. On trouve dans le quatrième volume une anecdote qui tend à faire connoître la bravoure des ancêtres des Rivarols d'aujourd'hui. Un d'eux , qu'on nommoit le Débauché de bravoure , fit en qualité de lieutenant-général sous Louis XIV , des prodiges dans la guerre d'Espagne , où il eut la jambe emportée d'un boulet de canon. Ayant été ensuite employé dans l'armée du Rhin , et faisant le coup de pistolet avec la garnison de Kell , un boulet tuant son cheval sous lui et fracassant sa jambe de bois , il dit ce mot si connu : Cette fois-ci l'ennemi est pris pour dupe ; j'ai une jambe de bois dans ma valise. Les quatre volumes de François Rivarol serviront , comme on voit , à perpétuer ses titres de noble , encore plus que le goût de sa famille pour les lettres.

T R I B U N A T .

Séance du 11 nivôse.

Le tribunal , installé dans le nouveau local du Palais-Egalité , se constitue provisoirement sous la présidence du plus ancien d'âge , le citoyen Mouricault. Les quatre plus jeunes remplissent les fonctions de secrétaires.

Péniers , l'un d'eux , fait l'appel nominal pour constater

si , au terme de l'article 90 de la constitution , les membres présens sont réunis au nombre de deux tiers. L'appel terminé , l'assemblée se constitue en état de délibérer , et son premier acte est de procéder au scrutin pour la nomination du bureau définitif.

Daunou a réuni tous les suffrages pour la présidence , à l'exception de deux voix , qui ont été partagées entre Chénier et Laloi.

Les secrétaires du tribunal sont Desmeuniers , Sédillez , Béranger et Thiessé.

Sur la motion de Beauvais , trois messages seront envoyés , l'un au sénat , le second au corps législatif , et le troisième aux consuls , pour les informer que le tribunal est constitué. Le citoyen Ducroissy , secrétaire-rédacteur du conseil des anciens , remplira les mêmes fonctions auprès du tribunal. Il en sera nommé un second au scrutin. Les quatre messagers d'état et les huissiers du conseil des anciens sont conservés pour les mêmes fonctions auprès du tribunal. Le citoyen Beaudoin est aussi conservé comme imprimeur du tribunal. On nomme une commission de cinq inspecteurs.

C O R P S L É G I S L A T I F .

Séance du 11 nivôse.

Les membres se réunissent à deux heures dans la salle du ci-devant conseil des 500 , sous la présidence de Tarteiron , le plus ancien d'âge ; on voit dans la salle deux tribunes couvertes de drap écarlate , destinées aux orateurs du conseil d'état et du tribunal. Sur l'autel de la patrie est un livre ouvert portant ces mots : « république française ; constitution de l'an 3. » On forme au scrutin le bureau définitif. Perrin (des Vosges) est nommé président ; les secrétaires sont : Chatry-Lafosse , Daupholle , Duval , ex-ministre de la police , et Auguis.

Savary prononce un long discours , dans lequel il dit avec raison beaucoup de mal des trois constitutions passées , et beaucoup de bien de la nouvelle. Il est interrompu à différentes reprises ; on lui crie d'aller au fait. Enfin , après avoir résisté longtemps , il se résume en proposant que l'installation du corps législatif soit notifiée au consulat , au sénat et au tribunal ; 2º. que la commission des inspecteurs soit formée ; 3º. qu'une autre commission soit nommée pour présenter un règlement de police intérieure et extérieure du corps législatif. Ces propositions sont adoptées.

Crochon demande que chaque membre prête le serment prescrit par la loi du 25 brumaire , « serment de fidélité à la république une et indivisible , fondée sur la liberté , l'égalité et le gouvernement représentatif. » Saint-Martin , de l'Ardèche , observe que ce serment n'étoit que provisoire , et qu'il ne peut être aujourd'hui que « de promettre fidélité à la constitution de l'an 8. » Crochon réplique qu'il ne connoît que la loi , et qu'il n'en est aucune qui astreigne à prêter serment de fidélité à la constitution. L'assemblée passe à l'ordre du jour.

Bourse du 12 nivôse.

|                        |                             |
|------------------------|-----------------------------|
| Rent. pr. 11 f. 75 c.  | Bon 14. . . . . o f. o c.   |
| Tiers con. 20 f. 75 c. | Bons d'arrérage 90 f. c.    |
| Bons 23 1 fr. 2 c.     | B. pour l'an 8. 66 f. 38 c. |
| B. 34. o f.            |                             |

Spectacles du 13 nivôse.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE ET DES ARTS. Armide.  
THEATRE FRANÇAIS DE LA REPUBLIQUE. Les Précepteurs ; la Belle Fermière.  
FÉYDEAU. Les Epouseurs ; le Valet à deux maîtres.  
MONTANSIER - VARIETES. L'Enrôlement supposé ; l'Eclipse de Lune ; Madame Angot ; Cadet Misantrophe.  
JEUNES - ARTISTES. Le Petit Poucet ; Jean Racine avec ses enfans.